

PRESSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE

INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE A LA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS

Brussels, 14 December 1973

Summary of the speech by Mr. Henri Simonet, Vice-President, to the
European Parliament on the energy crisis, Strasbourg, 13 December 1973

In setting out the Commission's point of view in the debate on the energy crisis, Mr. Henri Simonet, Vice-President, stated first of all that the differences between those who think that the Community should concentrate mainly on long-term problems and those who prefer limited, immediate measures, those who prefer a bilateral rather than a multilateral approach, and those who think the crisis should be met from a political standpoint and those who think the main aim should be to limit the economic and technical consequences of the embargo, -precisely in order to prevent the worsening of a situation which is already somewhat compromised from the political point of view- are only false dilemmas. They represent merely different aspects of a single problem, of which the long-term implications involve taking decisions for the immediate situation, and of which the political aspects are bound up with the economic situation and vice-versa. In reality, the present crisis is only the outward sign of a fundamental revolution on the part of the Arab countries, who have decided to take their political destiny into their own hands. For years, Mr. Simonet added, we have turned a blind eye to the exploitation of oil resources by the big multi-national corporations, and we have based our forecasts on a policy of very low prices which are gone forever. We must therefore have the courage to propose "with coherence and strength" choices which public opinion will often find hard.

The Commission's action on oil problems will follow the following five guidelines:

1. Europe's energy supply must be guaranteed by an equitable distribution of available resources, which could be based on Community criteria and should be administered by a Community organization;
2. the Community should therefore have at its disposal an adequate system of information on movements of oil;
3. talks must be opened with electricity producers with a view to the possibility of finding a substitute for fuel oil (coal etc); in this way, according to Community calculations, an economy of the order of 50 % could be made in oil used for electricity production, or about 16 million metric tons a year;
4. a brake must be put on consumption, either by harmonizing voluntary measures already undertaken at consumer level, or by stricter measures; the Commission is already studying with Member States the possibility of harmonizing at Community level national measures to make the best use of available resources, and the economies that can be made;
5. the system of oil prices should be harmonized at Community level, and the Community given the authority to act as a regulator of the market, by co-ordinating the movement of oil products from one Community country to another. Mr. Simonet expressed the wish that the Council would take "a working decision of principle" on all these measures as soon as possible so that the Community could speedily implement practical measures.

Bruxelles, le 14 décembre 1973

Résumé de l'intervention du vice-président Henri Simonet sur les problèmes de la crise énergétique devant le Parlement européen, Strasbourg 13 décembre 1973.

Exposant le point de vue de la Commission dans le débat parlementaire sur les problèmes de la crise énergétique, le vice-président Henri Simonet, a tout d'abord déclaré que l'opposition entre ceux qui pensent que la Communauté devrait surtout se concentrer sur le long terme et ceux qui voudraient se limiter à des mesures immédiates entre ceux qui préfèrent une approche bilatérale plutôt que multilatérale, enfin entre ceux qui pensent que la crise devrait être affrontée du point de vue politique et ceux qui pensent qu'on devrait se concentrer à la limitation des conséquences économiques et techniques de l'embargo, dans le but justement de ne pas détériorer une situation qui est déjà assez compromise du point de vue politique, toutes ces oppositions ne sont que des faux dilemmes. Elles ne représentent que des aspects différents d'un même problème, dont les implications à long terme comportent des décisions nécessaires pour l'immédiat et dont les aspects politiques sont fonction de la situation économique et vice-versa. En réalité, la crise actuelle n'est que le signe d'une révolution de fonds opérée par les pays arabes qui ont décidé de prendre eux-mêmes en main leur destin politique. Pendant des années, a ajouté M. Simonet, nous avons regardé d'un oeil indifférent l'exploitation des ressources pétrolières de la part des grandes sociétés multinationales et nous avons basé nos prévisions sur une politique de prix minima qui ne reviendront plus.

Nous devons donc avoir le courage de proposer "avec cohérence et force" des choix souvent difficiles à nos opinions publiques.

L'action de la Commission vis-à-vis des problèmes pétroliers s'inspirera des cinq lignes directrices suivantes :

1. Il faut garantir l'approvisionnement énergétique de l'Europe moyennant une répartition équitable des ressources disponibles, qui pourrait se baser sur des critères communautaires et qui devrait être gérée par un organe communautaire;
2. il faut donc que la Communauté dispose d'un système d'information adéquat sur les mouvements pétroliers;
3. il faut entamer des pourparlers avec les producteurs d'électricité en vue d'une possible substitution pour le fuel (charbon etc.). Selon les calculs de la Commission on pourrait arriver ainsi à une économie de l'ordre de 50 % de fuel employé pour la production de l'électricité, soit 16 millions de tonnes par an;

4. il faut freiner la consommation, soit en harmonisant les mesures volontaires déjà prises au niveau des consommateurs, soit par des mesures plus contraignantes. La Commission est déjà en train d'étudier avec les Etats membres l'éventuelle harmonisation au niveau communautaire des mesures nationales de meilleure utilisation des ressources disponibles et des économies qui peuvent être réalisées;
5. il faut harmoniser le régime des prix du pétrole au niveau communautaire et donner à la Communauté l'autorité d'agir comme régulateur du marché, en coordonnant les mouvements des produits pétroliers d'un pays à l'autre de la Communauté. M. Simonet a exprimé le souhait que le Conseil prenne une "décision opérationnelle de principe" sur l'ensemble de ces mesures dans le plus bref délai pour que la Communauté puisse rapidement mettre en oeuvre des mesures concrètes.